

Ministère de l'Economie et des Finances
Direction Générale du Budget



**Termes de Référence (TDR)
du poste de développeur Business Intelligence (BI)**

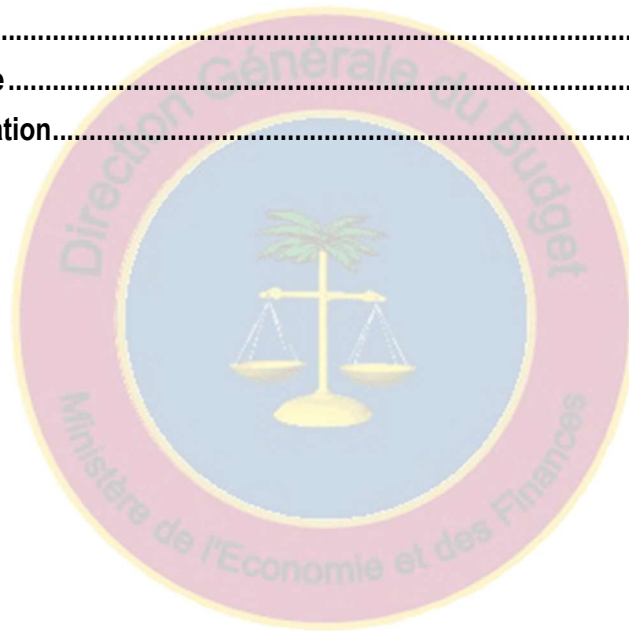
Préparé par :

La Direction des Statistiques et
de l'Informatique

mars 2023

Table des matières

1.	Contexte et justification.....	1
2.	Objectifs poursuivis.....	1
3.	Responsabilités du développeur BI	1
4.	Profil recherché.....	2
5.	Résultats attendus	2
6.	Durée et échéancier	2
7.	Livrables	3
8.	Mise en œuvre.....	3
9.	Suivi et évaluation.....	3



1. Contexte et justification

Conformément au plan de développement informatique de la Direction Générale du Budget et dans la lignée du Schéma Directeur Informatique (SDI) du ministère de l'Economie et des Finances (MEF), des chantiers majeurs structurants, dont le déploiement d'un serveur de rapports sous SSRS¹ avec comme sources de données principales les progiciels SYSDEP², SYSPAY³ et ELABUD⁴, ont été lancés afin de faciliter le téléchargement de données primaires et de proposer via une plateforme web des visualisations d'indicateurs de dépenses.

Avant le serveur de rapports, les procédés utilisés par les techniciens (par exemple, copier-coller des tableaux de données issus de documents pdf vers une feuille d'Excel) pour disposer de données de base étaient chronophages et sources de nombreuses erreurs. L'investissement dans un véritable portail d'indicateurs de finances publiques viendra mitiger les risques d'erreurs et dopera la performance, la productivité des employés.

Tout en renforçant l'équipe IT du Budget, la contractualisation d'un développeur BI (Business Intelligence) est justifiée principalement par la nécessité, d'une part, de disposer d'un professionnel en capacité de supporter l'institution dans sa quête de valorisation de ses données ; et d'autre part, de disposer de compétences nécessaires pour la phase future d'intégration des données de recettes au portail.

2. Objectifs poursuivis

Le contrat avec un développeur BI poursuit les objectifs suivants :

- disposer d'un portail d'indicateurs de finances publiques ;
- automatiser les tâches répétitives de rédactions de rapports ;
- aider les employés à valoriser leurs données ;
- concentrer les employés sur les tâches à forte valeur ajoutée ;
- disposer de visualisations prêtes à être utilisées.

3. Responsabilités du développeur BI

Relevant du Directeur, le développeur BI sera chargé de :

- assurer la maintenance et le support technique des systèmes existants afin de garantir leur bon fonctionnement et leur évolutivité ;
- extraire, transformer, charger les données de différentes et diverses sources ;
- concevoir et développer un entrepôt de données ;

¹ SSRS : SQL Server Reporting Services

² SYSDEP : Système de Gestion des Dépenses Budgétaires de l'Etat

³ SYSPAY : Système de Gestion de la Paie

⁴ ELABUD : Système Informatisé d'Elaboration du Budget

- travailler en étroite collaboration avec les directions techniques pour s'assurer que les solutions développées sont en adéquation avec les besoins de l'institution ;
- recueillir et analyser les besoins des utilisateurs ;
- accompagner les utilisateurs ;
- développer des outils de visualisations pour aider les utilisateurs à comprendre et à interpréter les données ;
- créer des rapports et des analyses pour aider l'institution à comprendre ses données et à prendre les bonnes décisions ;
- gérer les droits d'accès des utilisateurs ;
- effectuer toute autre tâche connexe.

4. Profil recherché

Détenteur d'au moins d'une licence pro métiers de l'informatique (systèmes d'information et bases de données), le BI développeur doit posséder une solide connaissance des langages de requête et des outils de base de données tels que SQL. Il doit également être familier avec les outils de BI couramment utilisés tels que Power BI, SSRS⁵, SSIS⁶, SSAS⁷, etc. Des compétences en modélisation de données et en ETL (Extract, Transform, Load) sont extrêmement importantes.

Le BI développeur doit comprendre les principes fondamentaux de la business intelligence, y compris la collecte, l'analyse et la visualisation des données. Une connaissance des processus métiers et des besoins des utilisateurs est essentielle. Il doit donc être en mesure de concevoir des solutions qui répondent aux besoins des utilisateurs finaux.

5. Résultats attendus

Le mandat du développeur BI sera réussi si les résultats suivants sont constatés au terme du contrat :

- un portail des indicateurs de finances publiques est développé et opérationnel ;
- le portail est optimisé (rapide, sécurisé et facile à naviguer) ;
- un entrepôt de données est réalisé ;
- l'expérience utilisateur est améliorée.

6. Durée et échéancier

La durée du contrat se fera à l'intérieur d'une période maximale de douze (12) mois qui débutera le 1^{er} octobre 2023 pour prendre fin le 30 septembre 2024.

⁵ SSRS : SQL Server Reporting Services

⁶ SSIS : SQL Server Integration Services

⁷ SSAS : SQL Server Analysis Services

Dès la fin de la première semaine suivant sa prise de fonction, le développeur BI, bien imbu des clauses du contrat le liant avec l'institution et des termes de référence du poste, soumet à son supérieur hiérarchique, le planning détaillé et le calendrier des activités.

7. Livrables

Les livrables suivants seront remis par le développeur BI au Directeur en charge de l'informatique :

- le rapport # 1 d'évaluation du serveur de rapports existant ;
- le cahier des charges consécutif aux recommandations du rapport # 1 en perspective de l'application du TDR ;
- le rapport # 2 d'avancement des travaux à mi-parcours du contrat ;
- le portail des indicateurs de finances publiques ;
- le rapport # 3 de fin de mandat.

8. Mise en œuvre

L'institution (*le maître d'ouvrage*) espère vivement que la maîtrise d'œuvre soit entièrement assurée par le développeur BI (*le maître d'œuvre*) avec le support relatif des techniciens de la Direction des Statistiques et de l'Informatique. Le maître d'ouvrage mettra en conséquence à la disposition du développeur BI tout outil, matériel et logiciel propres à garantir la réussite du mandat.

Le suivi des travaux sera assuré par un comité de projet dédié ou par le directeur de la DSI.

9. Suivi et évaluation

Le développeur BI disposera d'un délai de douze (12) mois ferme pour accomplir son mandat. Le suivi et la validation des travaux seront assurés par l'équipe désignée par le Directeur en charge de l'informatique.

L'ultime évaluation s'opérera deux semaines avant la fin du mois de septembre 2024.